Annexe 7 – Les emplois du médico – social et social hors emplois repères

Conformément à l'avenant n° 65

Assistant social	IP minimum 442
Infirmier	IP minimum 442
Psychologue	IP minimum 468
Educateur spécialisé	IP minimum 442
Conseiller ESF	IP minimum 442
Moniteur Educateur	IP minimum 420

Le contrat fera expressément référence aux diplômes obligatoires régissant ces emplois.

Ces emplois bénéficient d'un IP et d'un IA qui progressent selon les règles conventionnelles.